



BAC PRO A.S.S.P

Accompagnement **S**oins et **S**ervices à la **P**ersonne

Option **A**: Domicile ou Option **B**: Structure

POUR QUI ?

- Après la classe de Troisième
- Après un CAP sur dossier
- Après une classe de Seconde Générale ou Technologique sous condition

AVEC QUELLES QUALITÉS ?

- Être à l'écoute et de la communication
- Être sociable
- Être patient(e)
- Avoir de l'initiative
- Avoir des aptitudes aux relations humaines
- Avoir des aptitudes au travail d'équipe

QUELLES FORMATIONS ?

➤ Une formation **d'une durée de 3 ans**, avec des périodes de formation en entreprise réparties sur **22 semaines obligatoires**. Ces stages permettront d'appréhender concrètement les structures de la petite enfance (crèche, multi-accueil, écoles maternelles) en classe de seconde, dans les maisons de retraite, les CCAS, les associations d'aide à domicile...

ET APRÈS ?

- Le titulaire du BAC PRO Accompagnement, Soins, Services à la Personne exerce son métier les différents secteur
 - A domicile vous pourrez exercer auprès de familles, enfants, personnes âgées, handicapées ou dépendantes. Il accompagne les personnes dans leur vie quotidienne, maintient leur autonomie et leur vie sociale.
 - En structure vous pourrez exercer en tant qu'assistant en soin et en santé communautaire, responsable d'hébergement, accompagnant de personnes fragilisées ou handicapées, intervenant en structure de la petite enfance, maître de maison ou accueillant familial.
- Poursuite d'études possibles
 - BTS E.S.F Economie Sociale et Familiale
 - BTS SP3S Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social
 - DEAS Diplôme d'État d'Aide Soignant
 - DEAS Diplôme d'État d'Auxiliaire et Puériculture

Vers le site du lycée :

